

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-23/2026**

**Date de convocation : 3 avril 2026**

**Date d'affichage : 3 avril 2026**

**Objet : Désignation de deux délégués à la forêt**

**L'an deux mil vingt-six et le huit avril à 20 heures 30,**

**Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire.**

**Présents : Jocelyn BOUVIER – Ghislaine BARTHELON – Jérôme MALORON – Carole MOTTUEL – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Maeva PARMENTIER – Michaël RUAZ.**

**Absents, excusés : Néant**

**Procurations : Néant**

**Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association des communes forestières indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire auprès de l'Association des communes forestières et un délégué suppléant,

Considérant qu'il est également nécessaire de désigner un délégué suppléant auprès de la Charte forestière du territoire du Chambaran

Un appel à candidature est lancé.

Considérant que Jérôme GUILLOUD et Philippe CREUSEFOND se portent candidats,

Il est procédé, d'un commun accord, à un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DESIGNE** Jérôme GUILLOUD comme délégué forêt titulaire auprès de l'Association des communes forestières de la Drôme

**DESIGNE** Philippe CREUSEFOND comme délégué forêt suppléant auprès de l'Association des communes forestières de la Drôme

**DESIGNE** Jérôme GUILLOUD comme délégué forêt auprès la Charte forestière du territoire du Chambaran

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 avril 2026**

Le Maire,  
  
Jocelyn BOUVIER

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 026-212603195-20260408-D23\_2026-DE

